

"Quel élargissement ?" dans L'Europe en formation (Hiver 1992)

Légende: Dans l'édition d'hiver 1992-1993, la revue fédéraliste L'Europe en formation met en garde contre un élargissement prématuré et mal préparé de l'Europe des Douze.

Source: L'Europe en formation. Hiver 1992-1993, n° 287. Nice. "Quel élargissement?", p. 3-6.

Copyright: (c) L'Europe en formation

URL: http://www.cvce.eu/obj/quel_elargissement_dans_l_europe_en_formation_hiver_1992-fr-739f033f-b3be-4842-b77f-e420d37d84ed.html

Date de dernière mise à jour: 02/12/2013

Quel élargissement ?

Editorial

Les négociations d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à la Communauté (et à l'Union européenne dès lors que le traité de Maastricht aura été ratifié) ont officiellement commencé le 1er février à Bruxelles, avec la participation des ministres des Affaires étrangères des Douze et de leurs collègues des trois pays candidats. Exceptionnellement, la séance a été télévisée. Des pourparlers doivent s'engager ensuite avec la Norvège, dont la demande d'adhésion est la plus récente parmi les pays candidats auxquels il est reconnu une crédibilité prioritaire.

Économiquement, ces candidats appartiennent, en effet, au club des «riches», des compétitifs. Socialement, ils comptent parmi les pays les plus avancés d'Europe occidentale. Tous ont ratifié leur adhésion au traité sur l'Espace économique européen (E.E.E.) qui prévoit déjà, à partir du 1er janvier 1994, la mise en oeuvre d'un marché unique de l'ensemble de l'Europe occidentale.

Seule la Suisse, également candidate à l'adhésion communautaire, a rejeté le projet (pourtant bien moins contraignant) de participer à l'E.E.E. Le 6 décembre dernier, 50,3 % des électeurs et 16 cantons sur 23 ont rejeté ce traité, malgré l'avis contraire de la Suisse francophone et de Bâle en Suisse alémanique. Au contraire, on le sait, la petite principauté de Liechtenstein, enclavée entre la Suisse et l'Autriche, a décidé, également par référendum, de rejoindre l'Espace économique européen.

On devrait se réjouir à la pensée d'accueillir, dès le 1er janvier 1995, dit-on, quatre nouveaux États appartenant aux sociétés démocratiques européennes les plus avancées, au sein de la Communauté. Or, nous devons faire preuve de circonspection pour toutes sortes de raisons que nous allons énumérer :

- Pourquoi précipiter le processus d'élargissement? En bonne logique, il eut été préférable d'engager la négociation après la ratification par les Danois et les Britanniques du traité de Maastricht. D'autant que Suédois, Autrichiens, Finlandais, Norvégiens, ont été prévenus qu'ils ne pourraient pas demander à bénéficier d'exceptions, comme la Grande-Bretagne et le Danemark. Ce qui a été consenti à Copenhague, faute de pouvoir faire autrement pour sauver le projet d'union européenne, ne sera pas consenti à Stockholm, Vienne, Helsinki et Oslo, et comble du paradoxe, c'est une présidence danoise qui sera chargée, jusqu'en juillet, de faire respecter les règles de droit communautaire dans toute leur orthodoxie !
- Une communauté à seize ne peut pas fonctionner correctement avec les mêmes structures qu'une communauté à douze. Plus le cercle communautaire s'élargit, plus il est nécessaire de renforcer ses potentialités supranationales, si on veut préserver l'objectif fédéral qui était celui non seulement des fédéralistes, mais des pères fondateurs, et qui demeure plus que jamais celui des partisans les plus engagés de la construction européenne. C'est pourquoi le Parlement européen, lors de sa réunion du 21 janvier 1993, a demandé une réforme «limitée» mais substantielle des institutions communautaires et à cette fin, la convocation d'une conférence intergouvernementale *avant* 1996. Or, il a déjà été décidé par les Douze que le débat sur l'avenir et l'approfondissement de la Communauté aurait lieu en 1996 et pas avant. C'est-à-dire *après* l'élargissement et par conséquent en passant non seulement sous les fourches caudines des Britanniques et des Danois, mais aussi des nouveaux arrivants, dont c'est un secret de polichinelle de dire que, mis à part les Autrichiens, ils sont restés jusqu'ici totalement allergiques à l'approche fédéraliste.
- L'Autriche, la Finlande et la Suède sont des pays neutres, alors que, à l'exception de l'Irlande, tous les pays de la Communauté européenne sont membres de l'Alliance atlantique, que dix d'entre eux appartiennent à l'Union de l'Europe occidentale et que, au surplus, le traité de Maastricht prévoit les dispositions suivantes auxquelles doivent souscrire les pays candidats: «Article J (titre V): il est institué une politique étrangère et de sécurité commune...» ; «article J4: la politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, *y compris la définition à terme d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune.*» Enfin, «l'Union demande à l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.), qui fait partie intégrante du développement de l'Union européenne, d'élaborer et de mettre en oeuvre les décisions et les actions de

l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense».

Si les déclarations respectives de M. Ulf Dinkelspiel, ministre suédois des affaires étrangères, et de M. Pertti Solalainen, ministre finlandais représentant le gouvernement d'Helsinki lors de l'ouverture des négociations le 1er février, ont été plutôt rassurantes, il n'en va pas de même pour l'Autriche qui prétend maintenir une politique de neutralité imposée par les Soviétiques au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

«L'Autriche, a notamment déclaré, le 27 janvier, le chancelier Vranitzky, a fait sa demande comme État neutre et nous entrerons aussi dans la Communauté comme État neutre.» Il faut lever toutes les ambiguïtés subsistantes à propos de la neutralité: la future Union européenne, si elle doit voir le jour, ne peut avoir qu'une politique étrangère et de défense: celle dont elle assumera chaque jour la définition. Or, la politique étrangère et de sécurité-défense de l'Union européenne dans le monde, ne sera pas «neutre», dans la mesure où la contribution active de l'Europe au règlement des conflits internationaux et au maintien de la paix mondiale répond à l'attente générale: l'affaire yougoslave vient encore d'illustrer cette affirmation.

L'élargissement communautaire à tout prix n'a aucun sens. Le moment est donc venu de mettre les points sur les *i*, afin que demain nous nous épargnions de vivre les mêmes malentendus que ceux qui paralysent aujourd'hui l'avancée communautaire au Danemark et en Grande-Bretagne.

- Enfin, dernière considération, les sondages d'opinion publique dans tous les pays Scandinaves candidats à l'adhésion, ne sont guère favorables à l'entreprise d'ouverture européenne de leurs gouvernements. Il conviendra donc d'inverser cette tendance pour éviter demain des consultations référendaires, à tous égards indésirables, après le «nom» danois de 1992, même s'il se transforme en un «oui» à un traité de Maastricht vidé de son contenu, le 18 mai prochain. Par ailleurs, nous n'oublions pas que le peuple norvégien a déjà rejeté une première fois l'adhésion à la Communauté européenne au début des années 1970 et que, tout récemment, le refus helvétique d'entériner l'adhésion de la Suisse à l'Espace Économique Européen a été durement ressenti.

On ne construira pas l'Europe sur des malentendus. Il n'y aura pas d'Europe sans une claire et nette adhésion populaire. Quand celle-ci vient à faire défaut, les causes de cette carence doivent être analysées lucidement, afin de tenter d'y remédier par une meilleure information et des campagnes d'explications. La dynamique de la construction européenne exige qu'il en soit ainsi.

L'Europe en formation